

deux mille feuilles et forme six volumes qui seront portés incessamment à Rome pour être remis à la Sacrée Congrégation des Rites.

“ Le procès de l'ordinaire avait été achevé en 1909, et Pie X avait signé, le 13 août 1913, le décret de vénérabilité de soeur Marie-Bernard. Quel laps de temps devra s'écouler avant que soit prononcé le décret de béatification?... Nous demandons des prières pour hâter la glorification de Bernadette. La douce physionomie de la petite voyante apparaît si radieuse dans le rayonnement de l'Immaculée, dont elle est désormais inséparable! L'humble enfant fut favorisée jusqu'à dix-huit fois des apparitions de la reine du ciel. Le 18 février 1858, Bernadette avait l'immense faveur d'entendre la Vierge Immaculée lui dire: “ Je vous promets de vous rendre heureuse, non point en ce monde, mais dans l'autre! ” Daigne la reine des bienheureux et des saints inspirer à la sainte Eglise de prononcer le décret authentique qui déclarera que sa promesse est réalisée et que Bernadette est bienheureuse dans le ciel !

“ L'année 1920 verra la canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie et celle de la bienheureuse Jeanne d'Arc. Nous supplions ces deux grandes saintes françaises d'attirer à elles leur petite soeur de Lourdes et de Nevers. ”

Au Canada comme en France, nous disons tous: amen!

### VIENT DE PARAITRE

1. Catéchisme de la profession religieuse, dont la doctrine revue et approuvée par Mgr Battandier, consulteur romain, se trouve à la fois conforme aux *Normae* et au *Nouveau code du droit canonique*. (Prix: 75 sous).

2. Manuel de la perfection chrétienne et religieuse. (Relié, \$1.25; \$1.00; broché, 75 sous).

Procure des Frères du Sacré-Coeur,  
684, rue Fullum, Montréal.